

L'Edito d'avril...

Solidaires Finances Publiques 78 toujours à vos côtés :

- Pour les situations individuelles, telles les reprises des indus de salaire,
- Au niveau national, telle l'interpellation de la Directrice générale, et la proposition d'un modèle de demande gracieuse et indemnitaire préalable pour les collègues concernés,
- Au niveau local, une réactivité immédiate en répondant aux inquiétudes des agents touchés .

Une grande campagne d'information pour la santé au travail est lancée, les maladies professionnelles, les accidents du travail, le temps partiel thérapeutique seront les axes portés par Solidaires.

Pour la défense du collectif, telle la réforme des PCE, lors de nos tournées de sites nous avons recueillis les souhaits des agents, que nous ferons valoir lors des instances.

Définir et redonner du sens au travail, se préoccuper de notre environnement, se battre pour l'égalité des femmes et des hommes, pour des repas plus équilibrés au juste prix, pour un meilleur pouvoir d'achat...

Notre slogan : justice fiscale, justice sociale et justice environnementale .

Sommaire !

Sincères en tant qu'émissaires;
Organisés pour attaquer,
Libres pour prôner l'équilibre,
Impliqués dans nos dossiers,
Dynamiques sans être tsunamiques,
Altruistes même en coulisse,
Infatigables en restant fiables
Rigoureux aux écrits savoureux
Engagés à vos côtés, mais surtout

SOLIDAIRES avec vous !

1- Pensions de réversions - les veuves perdantes

2- La RAFP, C'est quoi?

3- Retour sur la réforme des PCE

4 - Des petites idées de lectures

PENSION DE RÉVERSION, LES VEUVES PERDANTES !

La pension de réversion concerne 4,4 millions de bénéficiaires dont plus de 87% sont des femmes. Pour 900.000 veuves, la réversion est l'unique pension de retraite parce qu'elles furent la gardienne du foyer, élevant les enfants, car les frais de garde et autres frais pour les enfants rendaient financièrement vain un travail à l'extérieur souvent peu rémunérateur ou sous rémunéré par rapport à celui des hommes.

Si la pension de réversion est un amortisseur quand suit le décès d'un membre d'un couple, pour autant, selon le COR il faudrait veiller à ce que le système permette de maintenir le niveau de vie du membre survivant du couple. La perte de niveau de vie concerne surtout la réversion pour les femmes, que le COR voudrait compenser par des droits familiaux liés aux enfants qui accorderaient des majorations de durée d'assurance. Cela justifierait à terme la disparition de la réversion grâce à l'amélioration de ces droits familiaux au fil du temps. C'est une philosophie totalement différente de celle qui concerne la retraite.

La retraite n'est pas une allocation sociale, mais un droit lié à la carrière

professionnelle, à sa durée, à la qualification et au salaire antérieur. De plus, c'est un système illusoire quand on voit l'absence de maintien du taux des différents droits sociaux qui ne suivent pas celui de l'inflation. Le COR utilise également comme argument le fait que les carrières professionnelles des femmes se rapprochent de celles des hommes et donc que les femmes auront des retraites personnelles. Il oublie qu'il reste des écarts de salaire importants (encore 22% au détriment des femmes en 2025, 14% à temps de travail égal), que les femmes sont encore cantonnées dans les métiers les moins bien payés et qu'elles subissent davantage les temps partiels et la précarité.

D'autre part le projet du COR propose un nouveau calcul de la pension de réversion qui se voudrait égalitaire entre homme et femme. Il en résulterait un montant de réversion égal aux 2/3 de la pension de la personne décédée moins 1/3 de celle survivante. Il ressort de ce nouveau calcul une perte importante de revenu de pension pour les bénéficiaires survivants.

Quand on y regarde de plus près, on se rend compte que la réforme du système du calcul de la réversion proposé par le COR ne vise finalement qu'à réaliser des économies budgétaires sur le dos des salariées et des salariés.

LA RAFP ? CÉKOI ?

La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) a été mise en place en 2005 par l'Etat pour les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique et elle est calculée en points sur les primes et indemnités. L'ensemble de ces éléments de rémunération est pris en compte dans la limite de 20 % du montant du traitement indiciaire brut annuel avec un taux d'acquisition (cotisation) s'élevant à 5% de ces 20%. L'employeur cotise pour le même montant pour chacun de ses agents. Les fonctionnaires bénéficiant de peu de primes ou indemnités sont évidemment perdant par rapport au régime égalitaire des pensions. Ces cotisations servent à l'établissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique (Erapf) pour acheter des valeurs (actions, obligations, bien immobiliers,...) permettant de verser une rente au fonctionnaire retraité en complément de sa pension. Il s'agit d'un fond de pension avec toutes les dérives qu'on est en droit de craindre où on voit les fonds de pension américain chercher un haut rendement en sacrifiant l'emploi par une délocalisation des usines vers des pays payant un faible salaire, sans solidarité intergénérationnelle telle existant encore en France.

Pour limiter, voire éviter, une dérive de la RAFP en fond de pension prédateur, les représentants du personnel (dont fait partie

Solidaires, d'où l'importance des élections professionnelles de fin 2026) siégeant au Conseil d'Administration de l'ERAFP (à parité avec les représentants des employeurs des trois versants de la FP) ont obtenu dès sa mise en place que le portefeuille de l'ERAFP soit réalisé selon le principe de l'ISR (investissement socialement responsable). A titre d'exemple : ne pas acheter d'obligations d'États totalitaires, des actions d'entreprises polluantes, qui nient le réchauffement climatique ou ne respectent le droit des salariés, des biens immobiliers insalubres, etc...

L'ERAFP répond aussi à des contraintes réglementaires quant à la composition de son portefeuille (45% d'actions, 40% d'obligations l'Etat ou d'entreprise, 15% en immobilier) qui actuellement est environ de 40% en actions, 47% en obligations et 13% en immobilier.

Malgré ces diverses contraintes, le fond qui s'élève à 53 milliards d'euros, a réalisé notamment au titre des trois dernières années entre 15 et 20% de plus-value avec un rendement technique de 3,89% qui était de 4% à la création du régime. Ainsi pour ces trois dernières années, le taux de service (rente versée) a été de 1,4% à 2% au dessus de l'inflation.

L'ERAFP se désengage fort sur les énergies fossiles (hydrocarbures non conventionnels) et n'achète plus d'obligation des entreprises qui font encore plus de recherche de pétrole. Le portefeuille ne comporte qu'environ 2% de participation dans le fossile et devrait se développer vers des investissements dans les énergies de transition.

Malgré tout, les syndicats, dont Solidaires, siégeant au Conseil d'Administration de l'ERAFP, restent très vigilants sur l'évolution tant du portefeuille de ce fond de pension que de son rendement. Ils restent opposés au principe de fond de pension qui est une pierre dans notre système de pension d'État, car il faut se rappeler, qu'hier ce qui s'appelait le Service des Pensions de l'Etat est devenu le Services des Retraites de l'Etat (SRE). Un petit mot qui en dit long sur l'évolution des esprits de notre employeur.

RETOUR SUR LA RÉFORME DES PCE

Lors du CSAL du 14 avril dernier, Solidaires Finances Publiques 78 a mis l'accent sur les conséquences RH de la réforme des PCE :

- Solidaires Finances Publiques 78 a demandé que soit inclus dans la réflexion de la direction la possibilité de créer des antennes sur les sites des PCE actuels tant pour la programmation que pour l'expertise ;
- Solidaires Finances Publiques 78 a demandé que soit inclus dans la réflexion de la direction la possibilité de travail déporté sur les sites actuels des PCE, pour les collègues dont l'affectation les éloignerait de leur site actuel ;
- Solidaires Finances Publiques 78 a demandé que soit inclus dans la réflexion de la direction la possibilité de 3 jours de télétravail pour les collègues dont l'affectation les éloignerait de leur site actuel.

MAIS QUE FAIT LE SYNDICAT ?



**IL SIÈGE DANS TOUTES
LES INSTANCES POUR DÉFENDRE
TES DROITS ET GARANTIES!**

La direction n'a voulu répondre à aucune demande de représentants du personnel sur le volet RH.

La direction n'a pas voulu inclure dans sa réflexion, la question des antennes, la question du travail déporté, la question de 3 jours de télétravail pour les collègues qui auront des postes transférés.

La séance a été très houleuse. Les représentants de Solidaires Finances Publiques 78 se sont battus pied à pied pour faire évoluer la réflexion sur le projet présenté.

Le président du CSAL a signifié une fin de non-recevoir aux demandes des élus et des experts désignés par les représentants du personnel de toutes les organisations syndicales.

Les experts ont fait valoir des arguments professionnels et techniques, à ce stade ils n'ont pas été davantage entendus.

Seule information : des transferts d'emplois des SIE qui accueilleront un pôle expertise dans leur propre SIE : cela concernera donc St Quentin, Versailles et St Germain.

Seul le rappel des règles RH ont été tirées à grands traits : la direction va préciser un périmètre des agents concernés. Ces agents auront des priorités liées à la restructuration, une restructuration supposant des transferts d'emplois et de missions, ce qui est le cas pour la réforme des PCE.

En 1^{er}, la direction va définir le nombre d'emplois transférés et les missions concernées (soit programmation, soit expertise).

Voici les règles pour le mouvement local.

Pour les cadres B les priorités classiques s'appliqueront à savoir :

1. priorité pour suivre la mission
2. puis priorité sur la commune
3. puis priorité sur toute la direction

Pour les cadres A : le recrutement se fera au choix : Ils auront une priorité absolue pour suivre la mission dans la limite des emplois transférés. S'ils ne suivent pas la mission, les mêmes règles de priorité que les B s'appliqueront. Toutefois le chef de service fera le choix de l'agent, en cas d'égalité absolue la règle de l'ancienneté s'appliquera.

Pour le mouvement national 2027, à ce jour, les règles nationales ne sont pas encore connues.

La restructuration lèvera le délai de séjour pour participer au mouvement national et ouvrira une priorité supra départemental pour les départements directement collés au 78.

La direction fera un webinaire au mois de mai pour tous les agents concernés pour donner des précisions RH. Les agents concernés auront ensuite une lettre individuelle et les RH suivront chaque situation individuellement.

Quant au fond, des groupes de travail seront mis en place très prochainement, ce sera l'occasion pour vous de vous exprimer.

Solidaires Finances Publiques a demandé que le point sur la réforme des PCE soit examiné en Formation Spécialisée Santé et sécurité au travail.

Solidaires Finances Publiques 78 restera attentif à l'évolution de ce dossier, et la prise en compte de vos demandes pour améliorer le projet initial présenté par la direction.

Solidaires Finances Publiques 78 fera une tournée de sites au mois de mai pour recueillir vos commentaires et vos demandes.

Solidaires Finances Publiques 78 connaît les contraintes imposées par la note cadre, mesure la nécessité d'une cellule de programmation étoffée pour alimenter les brigades et au sein des SIE des cellules d'expertise de haut niveau.

Solidaires Finances Publiques 78 estime qu'aucune réforme, quel que soit l'enjeu ne doit conduire à faire fi de l'humain.

QUELQUES IDÉES DE LECTURE

Puisque garder le moral et l'esprit clair passent également par s'ouvrir l'esprit sur des éléments extérieurs au travail, voici une petite sélection de livres à tester :

Tout brûle de Juan Gomez-Jurado traduit par Judith Vernant aux éditions Fleuve

Passagères de nuit de Yannick Lahens chez Sabine Wespiesser

Ben ou l'art de la fuite de Micha Lewinsky traduit par A.Denis chez Phebus

Le roman des regards de Daniel Pennac et Laurent Mallet chez Philippe Rey



Pourquoi adhérer ?

Au bout de 12 ans de service public au sein de SIP ou de Pôles, je me suis retrouvée aux prises avec une cheffe de service toxique (limite du harcèlement, pas à l'écoute, obligée de justifier chaque action). Une militante Solidaires m'a indiqué la démarche : demander une audience en direction, aller voir le médecin de prévention... Pour ma part, aller en direction indique que l'on a fait quelque chose de mal. Très anxieuse et stressée, la militante de Solidaires m'a proposé de me faire accompagner à cette audience. Un accompagnement qui m'a fait me rendre compte que nous sommes écoutés, que nous pouvons être accompagnés et surtout prendre conscience de la place d'un syndicat dans les rouages de l'administration, avec le dialogue.!

Mon engagement auprès de Solidaires

J'ai souhaité "rendre la pareille". J'ai commencé par adhérer puis quelques réunions de bureau. Elles sont pleines d'informations sur les sites du département, les devenirs des agents et des services, et dans l'accompagnement.

J'ai trouvé au sein du bureau Solidaires une cohésion de groupe. Un investissement de chacun au bien être des agents.

J'ai compris la place du syndicat, son importance et sa possibilité de dialogue avec la direction. Je me suis investie de plus en plus...

Soyez actif, soyez Solidaires !!

Déborah, adhérente et militante

Ta Section Locale...

Secrétaire de section :

Isabelle Wenger Artz : 06.81.78.54.69

Secrétaires adjointes:

Déborah Mary : 01.30.87.36.50

Magali Bouvet : 01.30.87.40.29

Gaëlle Murail : 01.34.57.30.80/06.28.37.65.85

Pourquoi se syndiquer ...

La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 20 000 adhérents !

SECTION :

Bulletin d'adhésion

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° ANAIS
(10 chiffres)

N° SIRHIUS
(7 chiffres)

NOM d'usage _____ Prénom _____

NOM de naissance _____ Date de naissance _____

Cadre : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Date de prise de rang : _____

Informations professionnelles

Service : _____

Site : _____

Temps partiel : _____

@ _____

{ _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. : _____

@ _____

{ _____

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques